

23 octobre 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



SGAP UNIQUE

Dans le cadre de la création du SGAP unique IDF, le SNAPATSI, seul syndicat présent, représenté par Pascale PINEAU, secrétaire zonale Paris, Jérôme DRUART, secrétaire zonal Versailles et Corinne RIVIERE, déléguée départementale 75, a participé aux réunions que la DRH/PP organisait auprès des personnels administratifs et techniques, dont la mission est transférée en 2014.

Les réunions se sont tenues le 17 octobre sur le site du Chesnay et le 18 octobre, à la DOST, et à la DRH/PP. Monsieur D'HUMIERES, sous-directeur des personnels (DRH/PP), et ses collaborateurs, ont présenté aux personnels Etat et Ville la nouvelle organisation, des organigrammes et de la localisation des missions.

Avant ces réunions, les personnels ont eu une 1^{ère} phase d'entretien individuel pour se positionner sur le suivi de leur mission vers Versailles ou inversement vers PARIS.

Le SNAPATSI dénonce toutefois la mauvaise information donnée aux personnels de Versailles et que lors des entretiens individuels, l'administration leur avait plutôt imposé leur future affectation, sans réelle concertation. Le SNAPATSI, très vigilant sur le sujet, a pu effectivement constater que les personnels découvraient la nouvelle organisation des services lors de cette réunion et, a alerté M. DHUMIERES sur ce dysfonctionnement.

Une 2^{ème} phase est lancée, du 17 octobre au 5 novembre :

Tous les agents non positionnés au 17 octobre doivent choisir sur les organigrammes, présentés aux agents lors de ces réunions, parmi les postes vacants (en jaune) et candidater dans les directions concernées, à l'aide des fiches de poste publiées sur le site de la DRH/PP. Les candidatures (1 à 3 vœux maximum, classés par ordre de préférence) sont à adresser par messagerie électronique sur la boîte aux lettres dédiée à cet effet :
pp-drh-mobilite-sgapunique@interieur.gouv.fr

Ces candidatures seront examinées au fur et à mesure de leur arrivée et donneront lieu à des entretiens avec les directions d'emploi concernées.

A l'issue de ce processus, (8 novembre), les agents non positionnés sur les organigrammes, bénéficieront d'un accompagnement spécifique par la cellule d'aide à la mobilité de la DRH/PP.

Les mobilités réalisées dans le cadre de ce dispositif seront examinées par les CAP compétentes.

La période de novembre et décembre 2013 sera consacrée aux formations professionnelles des agents réaffectés sur de nouvelles missions.

Ces formations pourront débuter à compter de la mi-novembre.

Pour les personnels concernés par un transfert des missions en 2015, l'année 2014 sera mise à profit pour examiner avec eux, leur future affectation.

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI, SEUL SYNDICAT À VOS CÔTÉS, RESTE VIGILANT,
ET VOUS TIENDRA INFORMÉ DE LA SUITE DE CE DOSSIER**

PARIS - VERSAILLES